

Démarche : Livret de famille

Organisme : Etat Civil

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

Permettre la demande d'un livret de famille

identification du demandeur

Habitez vous Limoges ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Etes-vous l'un des 2 titulaires du livret ?

Les enfants ne peuvent pas demander un livret.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Etes-vous marié(e)?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Avez-vous des enfants en commun ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

L'acte de naissance de l'un des titulaires est-il détenu par une autorité française ?

Livret de famille

commune française ou transcrit par le MEAE ou par l'O.F.P.R.A.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Votre acte de mariage est-il détenu par une autorité française ?

commune française ou transcrit par le MEAE ou par l'O.F.P.R.A.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pays du mariage

commune du mariage

date du mariage

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Acte transcrit par le MEAE ou par l'O.F.P.R.A. le cas échéant

Adresse complète

Numéro de téléphone

Vous sollicitez l'établissement d'un livret de famille :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Pour un 1er livret

Après Séparation

Après Perte

Après Vol

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Décision judiciaire ou la convention homologuée

Dans le cadre d'une séparation il est obligatoire de fournir cette pièce

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif de domicile

Epouse(s) / Epoux

Epouse / Epoux 1

Nom

Prénoms

Né(e) le

sur la commune de

Décédé(e) le

Sur la commune de

Nationalité

Epouse / Epoux 2

Nom

Prénoms

Date de naissance

Sur la commune de

Décédé(e) le

sur la commune de

Nationalité

Parent(s)

Parent 1

Livret de famille

Nom

Prénom

Né(e) le

sur la commune de

Décédé(e) le

sur la commune de

Nationalité

Y a-t-il un deuxième parent ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Parent 2

Nom

Prénoms

Date de naissance

sur la commune de :

Décédé(e) le

sur la commune de :

Nationalité

Enfant(s) en commun

Livret de famille

Enfant enregistré sur le livret de famille

Pour enregistrer un enfant sur le livret de famille, l'acte de naissance de l'enfant doit être détenu par une autorité française , une commune, le MEAE ou l'O.F.P.R.A.

Enfant

Nom

Prénoms

Date de naissance

Lieu de naissance

Décédé(e) le

Décédé sur la commune de

Nationalité

Nom

Prénoms

Date de naissance

Lieu de naissance

Décédé(e) le

Décédé sur la commune de

Nationalité

Nom

Prénoms

Livret de famille

Date de naissance

Lieu de naissance

Décédé(e) le

Décédé sur la commune de

Nationalité

Protection des données

Sur le fondement de l'article 6-1-c (obligation légale) du Règlement européen sur la protection des données (RGPD), la Ville de Limoges effectue une gestion informatique des renseignements que vous communiquez afin d'assurer l'établissement du livret de famille. Ces informations sont réservées à l'usage des services municipaux concernés et ne sont communiquées qu'aux destinataires habilités à en connaître par les lois et règlements. Ces données informatiques utiles à l'établissement de votre livret de famille sont conservées pendant 12 mois. Vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles conformément à l'article 15 du RGPD. Pour exercer ce droit, vous pouvez en faire la demande par voie postale à notre Délégué à la protection des données, 1 Square Jacques Chirac, 87031 Limoges cedex 1 ou utiliser le formulaire interactif à votre disposition sur le site internet de la ville (rubrique « protection des données numériques »). Pour exercer le droit de rectification prévu aux articles 99 et suivants du code civil, vous pouvez utiliser le formulaire Cerfa 11531 disponible sur internet ou aux guichets du service de l'état civil. Vous avez le droit d'adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 www.cnil.fr/fr/plaintes) si vous estimez que vos droits en matière de protection des données n'ont pas été respectés.